



DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2023.00026/2023 du 08/04/2023

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 43

de Votants : 47

Dont vote par procuration : 4

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mille vingt-trois, le huit avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 01 avril 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

**Etaient présents : (43)**

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURLINI (7<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Djamdine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayat KASSIM (8<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1<sup>er</sup> adjoint au Maire), Mme Zoufati MADI (4<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

**OBJET :**

**Transformation de postes**

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 27/04/2023 que la convocation avait été faite le 01/04/2023.

Le Maire.



**Absents : (2)**

M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

**Absents excusés : (0)**

**Procuration : (4)**

Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3<sup>ème</sup> adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURLINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

**Considérant** que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant ;

**Considérant** que la délibération validant les emplois précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

**Considérant** que les transformations concernent :

- 4 emplois de la direction de la prévention et de sécurité urbaine, d'une part, afin de transférer 2 ressources dont l'activité se justifie davantage à la direction attractivité et études statistiques et d'autre part afin d'accompagner 2 cas d'inaptitude ;
- 1 emploi de responsable courrier en responsable courrier et qualité administrative afin d'assurer l'encadrement, la gestion du courrier et le traitement du courrier pour l'ensemble des services et moderniser la gestion des opérations relatives au courrier en assurant la mise en place de procédures en vue d'optimiser les dépenses d'affranchissement ;
- 2 emplois de chauffeurs polyvalents en 2 agents techniques polyvalents à la délégation de la logistique et des moyens, une entité remplit ses missions en s'appuyant fortement sur la polyvalence des compétences ;
- 2 ressources pour créer 1 emploi d'assistante administrative à la direction de la propreté urbaine et développement durable et une assistante de gestion à direction de l'excellence éducative et vie scolaire, deux directions réorganisées afin de répondre efficacement à leur mission ;
- 1 poste d'assistant social dévolu à aider les personnes, les familles ou les groupes connaissant des difficultés sociales, à restaurer leur autonomie, à faciliter leur insertion et à les accompagner dans une démarche de relogement dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain ;
- 2 médiateurs qui seront rattachés au coordonnateur du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- 3 postes de chargé(e) de coopération (catégorie A ou B) dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la CSSM ;

**Considérant** que les postes créés pour des titulaires pourront, à défaut de fonctionnaires, être pourvus, le cas échéant, par des contractuels de droit public s'ils détiennent le(s) diplôme(s) et l'expérience justifiant leur recrutement ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>**: De valider la proposition de transformation de postes annexée à la présente délibération.

**Article 2** : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tous documents afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 11/04/2023

**Le Maire**



Le Maire de la Commune  
de Mamoudzou  
Ambedou SOUMAÏLA

**TRANSFORMATION DE POSTES CM 8 avril 2023**

**SUPPRESSIONS**

**CREATIONS**

Ligne	Nb	Temps	Grade(s)	cat	Direction	Fonction	Nb	Temps	Grade(s)	cat	Direction	Fonction	Dérogation possible L311-1 CGFP
1	1	Plein	Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2° ou 1°cl	C	DPSU	Agent d'accueil	1	Plein	Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2° ou 1°cl	C	Dir. Attractivité	Rédacteur d'actes	L332-8 1° et 2° et L332-14 du CGFP
2	1	Plein	Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2° ou 1°cl	C	DPSU	Agent d'accueil	1	Plein	Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2° ou 1°cl	C	Dir. Attractivité	Rédacteur d'actes	L332-8 1° et 2° et L332-14 du CGFP
3	1	Plein	Adjoint technique, adjoint technique principal 2° ou 1°cl	C	DPSU	Gardièn	1	Plein	Adjoint technique, adjoint technique principal 2° ou 1°cl	C	DPDU	Agent pépiniériste	L332-8 1° et 2° et L332-14 du CGFP
4	1	Plein	Adjoint technique, adjoint technique principal 2° ou 1°cl	C	Direction construction et rénovation des écoles	Soudeur	1	Plein	Adjoint technique, adjoint technique principal 2° ou 1°cl	C	DPSU	Agent de surveillance des bâtiments	L332-8 1° et 2° et L332-14 du CGFP
5	1	Plein	Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2° ou 1°cl/ Rédacteur, rédacteur principal 2° ou 1°cl	B ou C	Dir communication et service courrier	Responsable du courrier	1	Plein	Rédacteur, rédacteur principal 2° ou 1°cl/ Attaché, attaché principal	A ou B	Dir communication et service courrier	Responsable du courrier et qualité administrative	L332-8 1° et 2° et L332-14 du CGFP
6	2	Plein					2	Plein	adjoint administratif, adjoint administratif principal 2° ou 1°cl, adjoint animation principal 2) ou 1°cl, rédacteur, animateur	B ou C	DPSU	médiateur auprès du coordonnateur CLSPD	L332-8 1° et 2° et L332-14 du CGFP
7	1	Plein	Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2° ou 1°cl/ Rédacteur, rédacteur principal 2° ou 1°cl		Dir. Excellence éducative et vie scolaire	Référente scolaire	1	Plein	Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2° ou 1°cl	C	DPDU	Assistante administrative	L332-8 1° et 2° et L332-14 du CGFP
8	1	Plein	Adjoint technique, adjoint technique principal 2° ou 1°cl	C	Dir. Logistique et moyen	Chauffeur polyvalent	1	Plein	Adjoint technique, adjoint technique principal 2° ou 1°cl	C	Dir. Logistique et moyens	Agent technique polyvalent	L332-8 1° et 2° et L332-14 du CGFP
9	1	Plein	Adjoint technique, adjoint technique principal 2° ou 1°cl	C	Dir. Logistique et moyen	Chauffeur polyvalent	1	Plein	Adjoint technique, adjoint technique principal 2° ou 1°cl	C	Dir. Logistique et moyens	Agent technique polyvalent	L332-8 1° et 2° et L332-14 du CGFP
10	1	Plein	Adjoint technique, adjoint technique principal 2° ou 1°cl	C	Dir. Logistique et moyen	Agent d'entretien	1	Plein	Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2° ou 1°cl	C	Dir. Excellence éducative et vie scolaire	Assistante de gestion	L332-8 1° et 2° et L332-14 du CGFP
							3	Plein	rédacteur, rédacteur principal 2° ou 1°cl/ Attaché, attaché principal	A ou B	CCAS et DGA ATI	Chargé de coopération (CTG)	L332-8 1° et 2° et L332-14 du CGFP
11			Assistant socio-éducatif, Assistant éducatif CE	A					Assistant socio-éducatif, Assistant éducatif CE		ANRU		L332-8 1° et 2° et L332-14 du CGFP

